

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Band: 45 (1916)

Heft: 11

Artikel: L'éducation à l'école primaire [suite]

Autor: Barbey, F.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1038838>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

ET DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DU CORPS ENSEIGNANT

Abonnement pour la Suisse : 3 fr. ; par la poste : 20 ct. en plus. — Pour l'étranger 4 fr. — Prix du numéro : 20 ct. Prix des annonces : 15 ct. la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à **M. le Dr Julien Favre**, professeur à l'École normale, Hauterive-Posieux.

Pour les annonces, écrire à *M. L. Brasey*, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.

Le *Bulletin pédagogique* paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où il ne paraît qu'une fois.

SOMMAIRE. — *L'éducation à l'école primaire (suite).* — *L'assemblée de Romont.* — *Au sujet de la négligence à apprendre un métier (suite).* — *Matin de mai.* — *Echos de la presse.* — *Bibliographies.* — *Chronique scolaire.* — *Avis.* — *Acquisitions récentes du Musée pédagogique.*

L'éducation à l'école primaire

(Suite)

Dans un précédent article, nous avons insisté sur la nécessité dans laquelle se trouve l'école de jouer un rôle éducatif bien déterminé. Pour cela, l'importance de leçons régulières se rapportant à la conduite de l'enfant, à ses devoirs envers les personnes qui l'entourent et le dirigent sur le chemin de la vie, à ses relations d'aujourd'hui et de demain, a été soulignée et examinée dans son application pratique.

Avant d'entrer dans quelques détails relatifs à l'interprétation de cette partie du programme, nous tenons à attirer l'attention sur un point capital dans l'œuvre de l'éducation, sur une condition essentielle que doit réaliser

tout enseignement pour devenir fructueux, nous voulons parler de la discipline et de son caractère prédominant.

C'est un fait d'expérience que le bon maître est celui qui, tout en donnant un enseignement méthodique et précis, obtient facilement de ses élèves la discipline et l'attention. Or, quelles qualités doit posséder un instituteur pour parvenir, pour ainsi dire naturellement, à ce précieux résultat? C'est le cas d'appliquer ici le vieil axiome philosophique : On ne donne que ce que l'on a soi-même, ou : On ne donne pas ce que l'on n'a pas. Pour développer en ses élèves la force de caractère, le calme dans le travail et la fermeté dans la discipline, la patience dans l'effort, la maîtrise de soi, il importe que le maître possède lui-même à un haut degré ces éminentes qualités.

Fœrster nous dit dans *l'Ecole et le Caractère* : « La faute fondamentale que nous commettons, c'est que, la plupart du temps, nous prétendons faire œuvre d'éducateurs au moment même où la faute d'autrui nous a fait perdre notre équilibre intérieur. Pourtant ce n'est que quand je suis tout à fait « libre » d'une faute que je puis aider les autres à s'en libérer aussi. » Plus loin, il ajoute : « L'art du commandement n'est pas l'art de se servir de sa voix, ce n'est pas une technique quelconque, — c'est l'art de concentrer fortement sa volonté et de l'exprimer sans efforts, par son attitude, son geste ou son regard. » Cette manière de concevoir la discipline doit trouver son application non seulement à un moment donné, mais en tout temps, et être la ligne directrice de tout le système éducatif. Ici comme ailleurs, il n'y a rien de plus puissant et de plus entraînant que l'exemple, et l'instituteur doit être un modèle vivant et constant de discipline de soi-même, de domination de sa propre volonté. Que dire de ces instituteurs qui sont sans cesse prêts à gronder, à punir avec colère, et même à frapper? Il va de soi que leur prestige d'éducateurs est ainsi bien vite anéanti et que, dans ces conditions, la discipline est bien vite en souffrance.

Bien au contraire, l'autorité du maître qui se possède et sait conserver son calme persuasif, ira grandissant aux yeux de ses élèves et son influence éducative deviendra de plus en plus efficace et bienfaisante. C'est sur une telle base que les leçons d'éducation proprement dite seront vraiment fructueuses et salutaires, qu'elles imprimeront dans l'âme de l'enfant une marque indélébile et ouvriront son cœur vers le bien.

Quelle est la forme qu'il convient de donner à ces leçons spéciales? Un exemple concret, adapté à la vie de l'enfant,

en sera le point de départ. L'écolier sera appelé à porter son jugement, sous la direction du maître, sur les petits faits entrant dans le récit. Des conclusions en seront naturellement déduites, des règles précises seront tracées et trouveront leur application immédiate non seulement dans des exercices de composition et autres, mais aussi dans la manière de se comporter en classe et au dehors. Cet enseignement doit être illustré d'exemples, de détails caractéristiques, et devenir ainsi vivant et pratique.

Les matières prescrites pour cette année constituent tout un programme, dont le développement persuasif sera une œuvre de véritable apostolat, surtout si cet enseignement est inspiré par le plus pur christianisme.

Nous nous proposons de faire suivre ces modestes considérations d'un exemple ou l'autre de leçons.

F. BARBEY.



L'assemblée de Romont

C'est par un temps radieux que les éducateurs fribourgeois se sont rencontrés le jeudi, 18 mai, en plus grand nombre encore que d'habitude, à Romont, pour leur assemblée annuelle. Ils étaient bien 200, réunis dans la vieille église pour y prier en commun aux intentions des confrères tombés sur la brèche et pour y assister au baptême du drapeau.

Devant la grille du chœur avaient pris place, sur des prie-Dieu, M. le conseiller d'Etat Python, directeur de l'Instruction publique, et M^{me} Grand, conseiller national, parrain et marraine de la nouvelle bannière. Dans l'assistance, on remarquait Mgr Esseiva, R^{me} Prévôt de Saint-Nicolas ; M. Savoy, président du Conseil d'Etat ; M. le conseiller d'Etat Deschenaux ; M. le conseiller national Grand ; M. le préfet Mauroux ; le R. P. Manser, recteur de l'Université ; M. Dévaud, professeur à l'Université, président de la Société fribourgeoise d'éducation ; MM. les Inspecteurs et M^{mes} les Inspectrices scolaires ; M. le Dr Favre et M. l'abbé Bovet, professeurs à Hauterive ; le R. P. Léon, gardien du couvent des PP. Capucins de Romont, et une douzaine de membres du clergé séculier ; MM. les députés Alphonse Gobet et Dévaud ; M. le président Ems ; plusieurs membres du conseil communal de Romont ; M. le directeur Beaud, de l'Ecole secondaire de Bulle ; M. le directeur de Vevey, de l'Ecole d'agriculture de Pérolles ; M. le directeur Hug, de l'Orphelinat de Fribourg.